

MRC DU HAUT-RICHELIEU  
SÉANCE ORDINAIRE

MERCREDI  
LE 11 DÉCEMBRE 2019

---

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu tenue le onzième jour de décembre deux mille dix-neuf, à dix-neuf heures trente (19h30), à l'endroit ordinaire des séances, à laquelle sont présents son honneur le préfet, M. Réal Ryan, Noyan, et les conseillers régionaux suivants:

M. Patrick Bonvouloir, Sainte-Brigide-d'Iberville, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, Mme Danielle Charbonneau, Henryville, M. Alain Laplante, Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Claude Leroux, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, M. Luc Mercier, Saint-Alexandre, Mme Renée Rouleau, Saint-Georges-de-Clarenceville et M. Martin Thibert, Saint-Sébastien.

Absences motivées : M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, M. Jacques Desmarais, Saint-Blaise-sur-Richelieu, M. Jacques Landry, Venise-en-Québec et Mme Sonia Chiasson, conseillère municipale de Noyan.

Le Conseil siégeant avec quorum sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

Également présente : Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

---

19 h 30 Ouverture de la séance

**Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts**

15733-19 Sur proposition du conseiller régional M. Claude Leroux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Luc Mercier,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes:

- 1.- Ajout du document 3.1.1 au point 3.1.1.
- 2.- Le point 4.2 est modifié par le remplacement de « branche 17 » par « branche 7 ».
- 3.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal**

15734-19 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'ENTÉRINER** et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Richelieu tenue le 27 novembre 2019 dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 **URBANISME**

1.1 **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1 **Avis techniques**

PV2019-12-11

**A) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

**A.1 Règlement 1836**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du règlement 1836 par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et transmis conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

**EN CONSÉQUENCE;**

15735-19 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,  
Appuyée par le conseiller régional M. Claude Leroux,

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Richelieu approuve le règlement 1836 adopté par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu puisque ledit règlement respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

**A.2 Règlement 1837**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du règlement 1837 par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et transmis conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

**EN CONSÉQUENCE;**

15736-19 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,  
Appuyée par le conseiller régional M. Claude Leroux,

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Richelieu approuve le règlement 1837 adopté par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu puisque ledit règlement respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

**B) Résolution PPCMOI-2019-4553**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la résolution PPCMOI-2019-4553 par le conseil de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et transmise conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

**EN CONSÉQUENCE;**

PV2019-12-11

15737-19 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,  
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Richelieu approuve la résolution PPCMOI-2019-4553 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu puisque ladite résolution respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité à l'égard de cette résolution conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

**C) Municipalité de Mont-Saint-Grégoire**

**C.1 Règlement 2019-185-14**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du règlement 2019-185-14 par le conseil de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire et transmis conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

**EN CONSÉQUENCE;**

15738-19 Sur proposition du conseiller régional Mme Suzanne Boulais,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Richelieu approuve le règlement 2019-185-14 adopté par le conseil de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire puisque ledit règlement respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

**C.2 Règlement 2019-185-16**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du règlement 2019-185-16 par le conseil de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire et transmis conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

**EN CONSÉQUENCE;**

15739-19 Sur proposition du conseiller régional Mme Suzanne Boulais,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

**IL EST RÉSOLU :**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Richelieu approuve le règlement 2019-185-16 adopté par le conseil de la municipalité de Mont-Saint-Grégoire puisque ledit règlement respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

**1.1.2**            **Divers**

**A)**                **PRMHH - Mandat à CIME Haut-Richelieu -  
Caractérisation des milieux naturels**

**CONSIDÉRANT** l'adoption de la Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques par l'Assemblée nationale du Québec confiant la réalisation de plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) aux MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Richelieu a entamé les démarches pour la réalisation d'un PRMHH;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services déposée par CIME Haut-Richelieu, le tout retrouvé sous la cote « document 1.1.2 A) » des présentes;

**EN CONSÉQUENCE;**

15740-19        Sur proposition du conseiller régional M. Claude Leroux,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Richelieu octroie à CIME Haut-Richelieu le contrat relatif au transfert de données géomatiques et de rapports complets concernant l'identification et la caractérisation des boisés déjà réalisées dans les municipalités de même que l'élaboration d'un rapport synthèse de l'analyse régionale permettant la priorisation des milieux naturels sur l'ensemble du territoire de la MRC du Haut-Richelieu, le tout pour un montant de 6 300\$ (taxes en sus) et conformément à son offre de services daté du 4 décembre 2019;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**2.0**                **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**2.1**                **CEHR - Nomination d'administrateur**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC du Haut-Richelieu, à titre de membre du Conseil économique Haut-Richelieu (CEHR) procède à la nomination des administrateurs de l'organisme;

**CONSIDÉRANT QU'**un siège est actuellement vacant;

**EN CONSÉQUENCE;**

15741-19        Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,  
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Richelieu procède à la nomination de M. Sébastien Robert au poste d'administrateur du Conseil économique Haut-Richelieu, et ce, jusqu'au mois de février 2021.

ADOPTÉE

**2.2** **Octroi de prêt - FLI2019-48**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC gère le Fonds local d'investissement (FLI);

**EN CONSÉQUENCE;**

15742-19 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**D'AUTORISER** un prêt jusqu'à concurrence de 50 000\$ du FLI pour le dossier FLI2019-48 et ce, conditionnellement à une recommandation favorable du conseil d'administration du Conseil économique Haut-Richelieu;

**QUE** le remboursement de ce prêt intervienne suivant les conditions établies au contrat de prêt dûment acceptées par l'emprunteur;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

Le directeur général et secrétaire-trésorier constate que M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville se retire des délibérations en expliquant la situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts dans laquelle il se trouve relativement à l'adoption de la liste des comptes et factures. M. Patrick Bonvouloir quitte son siège et sort de la salle du conseil.

**3.0** **FONCTIONNEMENT**

**3.1** **Finances**

**3.1.1** **Comptes - Factures**

**CONSIDÉRANT** la liste de comptes et factures déposée sous la cote «document 3.1.1» des présentes;

**CONSIDÉRANT** le règlement 444 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

**EN CONSÉQUENCE;**

15743-19 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron, appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert, M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville s'étant retiré des délibérations expliquant la situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts dans laquelle il se trouve relativement à l'adoption de la liste des comptes et factures et étant sorti de la salle des délibérations;

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**D'APPROUVER** la liste de comptes et factures déposée sous la cote «document 3.1.1» totalisant un montant de 192 372,16\$, laquelle est réputée faire partie intégrante des présentes;

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre les paiements y relatifs.

ADOPTÉE

Le directeur général et secrétaire-trésorier constate que M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, réintègre la salle des délibérations et reprend son siège.

### 3.2 Divers

#### 3.2.1 Calendrier des séances 2020

15744-19 Sur proposition du conseiller régional Mme Danielle Charbonneau, Appuyée par le conseiller régional M. Claude Leroux,

#### IL EST RÉSOLU:

**QU'**en conformité des articles 148 et 148.0.1 du Code municipal, le conseil de la MRC du Haut-Richelieu adopte le calendrier des séances ordinaires du comité administratif et du conseil de la MRC du Haut-Richelieu pour l'année 2020, à savoir :

Comité administratif Mardi, 9h	Conseil Mercredi, 19h30
	8 janvier 2020
4 février 2020	12 février 2020
3 mars 2020	11 mars 2020
31 mars 2020	8 avril 2020
5 mai 2020	13 mai 2020
2 juin 2020	10 juin 2020
30 juin 2020	8 juillet 2020
1er septembre 2020	9 septembre 2020
6 octobre 2020	14 octobre 2020
17 novembre 2020	25 novembre 2020
1er décembre 2020	9 décembre 2020

ADOPTÉE

#### 3.2.2 FDT- Contribution du milieu - Appui

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) reconnaît que la gouvernance municipale joue un rôle central dans le développement et la vitalité des territoires;

**CONSIDÉRANT QUE** le MAMH reconnaît que les Municipalités régionales de comté (MRC) établissent et adoptent leurs priorités d'intervention;

**CONSIDÉRANT QUE** le MAMH accorde un levier financier important aux MRC pour assurer leur développement, soit le Fonds de développement des territoires;

**CONSIDÉRANT QUE** le fait de considérer les sommes du Fonds de développement des territoires comme une contribution gouvernementale freine le développement de projets à cause de la règle de cumul d'aide gouvernementale de certains ministères;

**CONSIDÉRANT QUE** certains ministères ont des règles plus souples à cet égard;

**CONSIDÉRANT QU'**il arrive que les MRC et leurs partenaires doivent parfois assumer une plus grande participation financière pour aider le lancement de certains projets;

PV2019-12-11

**EN CONSÉQUENCE;**

15745-19 Sur proposition du conseiller régional Mme Renée Rouleau,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Richelieu appuie les démarches de la MRC de Montcalm afin que le MAMH considère les sommes provenant du Fonds de développement des territoires comme des mises de fonds du milieu et ce, en retirant la règle du cumul d'aide gouvernementale permettant ainsi que des projets jugés prioritaires par les MRC et leurs partenaires puissent être lancés plus facilement et ainsi contribuer au développement de richesse.

ADOPTÉE

**4.0 COURS D'EAU**

**4.1 Ruisseau Chartier, branches 12 et 14 -  
Municipalités de Saint-Alexandre et Saint-Jean-sur-Richelieu -  
Entérinement de facture et autorisation à répartir**

**CONSIDÉRANT QU'**un budget supplémentaire est nécessaire pour chaque projet de creusage, nettoyage ou entretien de cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC peut imposer une nouvelle somme de deniers en cours d'année, le tout afin de répartir les dépenses relatives à l'aménagement, l'entretien et le nettoyage de cours d'eau conformément à l'article 976 du Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE;**

15746-19 Sur proposition du conseiller régional M. Luc Mercier,  
Appuyée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Richelieu entérine la facture présentée pour la réalisation de travaux dans les branches 12 et 14 du ruisseau Chartier, à savoir:

J.A. Beaudoin Construction ltée ..... 1 540,88\$

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu à faire parvenir aux municipalités de Saint-Alexandre et Saint-Jean-sur-Richelieu leur quote-part pour les frais encourus dans ce dossier et ce, suivant la réglementation en vigueur;

**QU'**il soit chargé un taux d'intérêt de 8% pour tout solde impayé à l'expiration d'un délai de 30 jours de la date d'émission de la facture.

ADOPTÉE

**4.2 Cours d'eau Décharge des Vingt, branche 7 -  
Municipalités de Saint-Alexandre et Sainte-Anne-de-Sabrevois -  
Entérinement de facture et autorisation à répartir**

**CONSIDÉRANT QU'**un budget supplémentaire est nécessaire pour chaque projet de creusage, nettoyage ou entretien de cours d'eau;

PV2019-12-11

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC peut imposer une nouvelle somme de deniers en cours d'année, le tout afin de répartir les dépenses relatives à l'aménagement, l'entretien et le nettoyage de cours d'eau conformément à l'article 976 du Code municipal;

**EN CONSÉQUENCE;**

15747-19 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Lavallée,  
Appuyée par le conseiller régional M. Luc Mercier,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Richelieu entérine la facture présentée pour la réalisation de travaux dans la branche 7 du cours d'eau Décharge des Vingt, à savoir:

J.A. Beaudoin Construction ltée ..... 1 134,23\$

**D'AUTORISER** le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu à faire parvenir aux municipalités de Saint-Alexandre et Sainte-Anne-de-Sabrevois leur quote-part pour les frais encourus dans ce dossier et ce, suivant la réglementation en vigueur;

**QU'il** soit chargé un taux d'intérêt de 8% pour tout solde impayé à l'expiration d'un délai de 30 jours de la date d'émission de la facture.

ADOPTÉE

## **5.0 VARIA**

### **5.1 Dépôt des documents d'information et rapport des délégués**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les documents d'information à l'ensemble des membres, soit :

- 1) Conciliation bancaire pour la période « novembre 2019 ».
- 2) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu - Comité organisateur de la Soirée Ès Arts : Remerciements.

M. Claude Leroux fait état de sa participation aux réunions de DIHR.

M. Luc Mercier fait état de sa participation à la cérémonie annuelle de remise des rétributions du programme ALUS (Alternative Land Use Services) Montérégie en 2019.

Mme Danielle Charbonneau fait état de sa participation à une réunion du Comité culturel du Haut-Richelieu.

M. Patrick Bonvouloir fait état de sa participation à la cérémonie annuelle de remise des rétributions du programme ALUS Montérégie en 2019.

Mme Renée Rouleau fait état de sa participation à une réunion de l'Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi.

Mme Suzanne Boulais fait état de sa participation à quelques réunions de travail au sein de Compo-Haut-Richelieu inc.

## **APARTÉ Félicitations et remerciements**

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des démarches nécessaires, travaux, analyses, études, relevés, échantillonnage, etc. requis pour l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin de construire et mettre en opération une plateforme de compostage;



PV2019-12-11

**CONSIDÉRANT** les exigences des représentants du MELCC et du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC);

**EN CONSÉQUENCE;**

15748-19 Sur proposition du conseiller régional Mme Suzanne Boulais, appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir, les représentants des municipalités de Saint-Georges-de-Clarenceville et Sainte-Anne-de-Sabrevois ne participant pas à cette décision considérant que le conseil de leur municipalité respective s'est prévalu des dispositions de l'article 10.1 du Code municipal (L.R.Q. chapitre C-27.1) relativement aux services municipaux d'enlèvement et d'élimination des matières résiduelles;

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT:**

**QUE** le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**QUE** le conseil de la MRC du Haut-Richelieu transmette ses plus sincères félicitations et remerciements à l'intention de Mme Louise Fecteau, directrice générale de Compo-Haut-Richelieu inc. et M. Jean-Philippe Laliberté, ingénieur, pour leur travail acharné et professionnel dans le cadre de la demande de certificat d'autorisation pour le projet de la plateforme de compostage.

ADOPTÉE

M. Martin Thibert fait état de sa participation à l'Assemblée des MRC tenue par la FQM.

M. Réal Ryan fait état de l'excellent travail accompli par Mme Véronique Tougas à titre de présidente du Conseil économique Haut-Richelieu.

**APARTÉ** **Félicitations et remerciements**

15749-19 **À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA MRC DU HAUT-RICHELIEU**

**IL EST RÉSOLU**

**DE REMERCIER** et féliciter très sincèrement Mme Véronique Tougas pour l'expertise et le dynamisme démontrés dans le cadre de son mandat à titre de présidente du Conseil économique Haut-Richelieu;

**DE LUI SOUHAITER** le plus franc succès pour la croissance et l'essor de son entreprise.

ADOPTÉE

**6.0** **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**7.0** **LEVÉE DE LA SÉANCE**

15750-19 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert, Appuyée par le conseiller régional M. Claude Leroux,

**IL EST RÉSOLU:**

**DE LEVER** la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, ce 11 décembre 2019.

ADOPTÉE

---

Réal Ryan,  
Préfet

---

Me Joane Saulnier,  
Directeur général et secrétaire-trésorier